

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

2024-11-01

Objet :  
Cession de la  
parcelle ZC50 à  
Wicres

Date de  
convocation  
23/11/2024

Date d'affichage  
07/12/2024

Nombre de  
Conseillers

- en exercice : 12
- présents : 12
- votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le trente novembre à neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil, en séance à huis clos, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Président du CCAS

**Etaient présents :**

BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusé :** /

**Absent :** /

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article. L412-1 du code rural.

Considérant le bail rural affecté sur la parcelle cadastrée ZC 50 à Wicres et le souhait du locataire d'acquérir la parcelle,

Considérant le souhait de la MEL d'y aménager pour partie une liaison mode doux,

Le Président explique l'historique concernant cette cession de parcelle. Dans le cadre d'un projet de liaison mode doux entre les villes de Sainghin-en-Weppes et de Wicres prévu en 2026, la commune de Wicres a contacté le Président du CCAS de Wavrin en vue de la cession d'une partie de la parcelle ZC 50, d'une surface de 7696 m<sup>2</sup> (à confirmer par le géomètre), localisée sur la commune de Wicres et propriété du CCAS de Wavrin.

M. Denis BINAULD, agriculteur détenteur d'un bail locatif sur la parcelle, est prioritaire sur cette cession. Le CCAS a donc pris contact auprès de l'agriculteur afin de connaître sa position sur cette vente proposée à 0.90€/m<sup>2</sup> et la cession d'une partie à la MEL en vue de réaliser cette liaison en mode doux.

La Vice-Présidente a reçu M. BINAULD qui a confirmé son souhait de se porter acquéreur de ladite parcelle, les frais de géomètre et de rédaction d'acte restant à sa charge, et a donné son accord pour en céder une partie à la MEL. Elle indique que l'agriculteur a aussi donné son accord pour la continuité du bail de chasse de M. BINAULD Gérard sur cette parcelle.


Le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la cession de la parcelle sur la commune de Wicres.

Pour : BLONDEAU ALAIN, PLANCQ CARMEN, CARY THERESE, JONVILLE REGINE, DHENNIN NATHALIE, DE WAZIERES CYRIL, PLICHON PHILIPPE, VERSAEVEL JACQUELINE, DUTOIT DANIELE, HENGBART MICHEL, CLEMENT PIERRE, KOUSSENS CHRISTIAN.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire  
conformément aux  
dispositions de la loi  
n°82/623 du 22.07.1982

La Vice-Présidente

  
Carmen PLANCQ

Pour extrait conforme

La Vice-Présidente

  
Carmen PLANCQ